

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « OLINESSA MANAGEMENT », représentée par Monsieur PIRET Olivier, dont les bureaux se trouvent Avenue Auguste Mattagne 7 bte 7 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 39 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°253V.

Le projet consiste en la démolition d'une habitation et la construction d'un immeuble de 7 appartements ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+2+toit à 3 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 8m58, avec un volume en toiture à toiture plate en retrait par rapport à la façade avant et d'une hauteur de 12m00 environ depuis le niveau de la rue ;
- Un parement en brique de teinte rouge pour le volume principal à gauche et un crépi de ton blanc pour la partie droite en façade avant ; un bardage type HPL de ton gris ardoise pour le volume situé en toiture et pour le soubassement du bâtiment (hauteur du rez-de-chaussée) ; une toiture en ardoise de teinte naturelle (gris anthracite); les menuiseries extérieures en PVC ou alu de ton gris foncé ;
- Une emprise au sol d'environ 270 m² ;
- Des emplacements de parkings (7 emplacements dont 1 PMR).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 novembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 5 novembre 2025